

Mairie d'ASNIERES-SUR-BLOUR
8, Route de la Maréchaire
86430 ASNIERES-SUR-BLOUR

☎ : 05 49 48 74 17
contact@asnieres-sur-blour.fr

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	11
Présents	10
Votants	10

Séance ordinaire du 22 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de mai, le Conseil Municipal de la commune d'Asnières-sur-Blour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à vingt heures à la Mairie, sous la présidence de Mme Maryse LEGRAND, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/05/2026.

Présents : Maryse LEGRAND, Olivier RANGER, Bénédicte MARCHADIER, Norbert JAKUBOYE, André RENONCOURT, Kristel MEERT, Isabelle JAMMET, Christelle LESTIEUX, Sébastien RIERA, Sébastien DUDOUIT.

Absente excusée : Marion COURT.

Secrétaire de séance : Bénédicte MARCHADIER

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Nomination de la secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance précédente
- Désignation d'un représentant communal CLECT
- Désignation des représentants communaux aux commissions de la CCVG
- Demandes de subventions
- Demande de retrait d'un mât d'éclairage public et d'intervention sur les eaux de ruissellement.
- Informations et questions diverses.

La séance se poursuit avec l'ordre du jour.

Délibération n°2026.35

Objet : Nomination du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions des articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal procèdent à la désignation d'un secrétaire de séance.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent madame Bénédicte MARCHADIER comme secrétaire de séance.

Délibération n°2026.36

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2026 a été transmis aux membres du Conseil Municipal avant la présente réunion.

Après lecture et mise aux voix, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le procès-verbal de la séance précédente.

Délibération n°2026.37

Objet : Désignation d'un représentant communal CLECT

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CC.2026.59 du 7 mai 2026 qui fixe le nombre de membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à 55 soit un représentant par commune ;

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un représentant de la commune au sein de la CLECT.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal élit M. Norbert JAKUBOYE pour représenter la commune à la CLECT de la Communauté de communes Vienne et Gartempe.

Délibération n°2026.38

Objet : Désignation des représentants communaux aux commissions de la CCVG

Les membres du conseil Municipal sont appelés par Mme le Maire à procéder à la nomination des représentants de la commune aux commissions de la CCVG.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal nomme les personnes ci-dessous pour représenter la commune aux diverses commissions de la Communauté de communes Vienne et Gartempe :

Commissions	Proposition de représentants de la commune	Ordre de priorité
Ressources Humaines		
Emploi Insertion		
Transition Ecologique /Environnement/ GEMAPI/Eau Potable	Maryse LEGRAND	1
Finances	Norbert JAKUBOYE	1
Economie	Maryse LEGRAND	1
Enfance Jeunesse	Bénédicte MARCHADIER	1
Politiques contractuelles		
Santé		
Culture et Patrimoine	Olivier RANGER	1
Tourisme		
Habitat	Bénédicte MARCHADIER	1
Mobilité	Bénédicte MARCHADIER	1
Voirie	Olivier RANGER	1
Sports Loisirs	Sébastien RIERA	1
Urbanisme	Norbert JAKUBOYE	1
Bâtiment	André RENONCOURT	1

Délibération n°2026.39

Objet : Demandes de subventions

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal concernant les diverses demandes de subventions.

Après discussions et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

Tiers	Montant
FSL 86 (Fonds Solidarité Logement de la Vienne)	100
Les Prés SurVoltés	0
Le carré Gaulois Boxe	100

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'art. 65748. Madame le Maire sera chargée de la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n°2026.40

Objet : Demandes de retrait d'un mât d'éclairage public et d'intervention sur les eaux de ruissellement

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande concernant le retrait d'un mât d'éclairage public et aussi d'intervention sur les eaux de ruissellement sur le secteur des Baux.

Après discussions et à l'unanimité, et dans l'attente de plus d'éléments, le Conseil Municipal décide de sursoir à ces demandes.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Tour de table - dossiers communaux
- Problèmes chiens
- Installation fibre
- Prochaine séance du conseil le 05/06/2026 à 19h00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la séance close à 21h10.

